



HAL
open science

**‘Nous nous sommes tant aimés’. (In)égalités des droits
et questions sexuelles chez Europe écologie – Les Verts
(EELV)**

Vanessa Jérôme

► **To cite this version:**

Vanessa Jérôme. ‘Nous nous sommes tant aimés’. (In)égalités des droits et questions sexuelles chez Europe écologie – Les Verts (EELV). Congrès AFSP Paris 2013 ST 33. Affaires sexuelles, questions sexuelles, sexualités, 2013, Paris, France. halshs-02311244

HAL Id: halshs-02311244

<https://shs.hal.science/halshs-02311244v1>

Submitted on 10 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Congrès AFSP Paris 2013

ST 33. Affaires sexuelles, questions sexuelles, sexualités.

Vanessa Jérôme, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CESSP, vanessa0jerome@gmail.com

‘Nous nous sommes tant aimés’.

(In)égalités des droits et questions sexuelles chez Europe écologie – Les Verts (EELV)

« De toute façon, chez vous, y’a que des castratrices et des pédés ! ». L’homme qui prononce ces mots ce matin de juin 2004 est sorti de chez lui dans le milieu de la matinée pour faire son marché dans une petite ville proche de Paris. Il n’a pas l’air particulièrement en colère, non, simplement il revendique de s’exprimer librement à propos du récent mariage de Bègles¹ devant cette militante verte qui diffuse un tract annonçant une réunion locale. D’allure commune, il fait en réalité partie d’une catégorie bien spécifique de citoyens, celle de l’homme, blanc, d’une cinquantaine d’année, qui revendique en creux son hétérosexualité, et peut-être même une certaine idée de la virilité et de la séduction². Les violences verbales sont le lot commun des militant-e-s politiques, elles font presque partie du « métier ». On apprend à s’en défendre, on apprend à en user. Mais les attaques directes sur le sexe ou les préférences sexuelles sont plus rares. Sauf pour les militant-e-s d’EELV, que les prises de positions de leurs leaders, et bon nombre de leurs propositions programmatiques, exposent tout particulièrement à ce type d’attaques.

Historiquement, les Verts se sont en effet engagé-e-s pour l’égalité des droits civils et civiques sans distinction de sexe, de race, de classe, ou de territoire³. Ils ont, plus et mieux que tout autre parti politique, réalisé dans leurs instances et sur leurs listes électorales, la parité⁴. Ils sont également les seuls à présenter ou faire élire des candidat-e-s transsexuel-le-s⁵ ou ouvertement engagé-e-s dans les mobilisations LGBT⁶. Dans les Assemblées générales, les femmes hétérosexuelles allaitantes côtoient les prostituées engagées en faveur de la légalisation de la prostitution ; elles sont souvent assises aux côtés d’hommes ouvertement féministes, et de militant-e-s historiques du droit à la contraception et l’avortement. Tous

¹ Noël Mamère, député et maire de Bègles, a procédé au mariage de deux hommes le 5 juin 2004. On trouvera une analyse détaillée de cette séquence politique dans Didier ERIBON, *Sur cet instant fragile... Carnets, janvier-août 2004*, Paris, Fayard, 2004.

² Pour une discussion de ces notions et de leurs rapports aux féminismes français et américains, voir Eric FASSIN, « Au-delà du consentement. Pour une théorie féministe de la séduction », *Raisons politiques*, ‘Consentement sexuel’, n°46, Presses de Science Po, mai 2012, pp. 47-66.

³ La notion de territoire n’est que rarement abordée dans le cadre des problématiques liées au genre, à la race, ou à la classe. Elle nous semble pourtant tout à fait pertinente, *a fortiori* si on l’envisage dans la perspective de l’intersection des dominations. Les écologistes, préoccupés de la combinaison des inégalités sociales, économiques et environnementales, y sont, par ailleurs, très attentifs.

⁴ Ce point est souvent rappelé. Voir par exemple Catherine ACHIN *et alii*, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007, p. 8.

⁵ Première transsexuelle élue, Camille Cabral a été conseillère d’arrondissement de 2001 à 2008 dans le 17^{ème} arrondissement de Paris. Elle a également été candidate pour Les Verts aux élections législatives de 2002. Pascale Ourbih a, elle, été candidate en 2008, tête de liste dans le 16^{ème} arrondissement.

⁶ On pense notamment à Pierre Serne, élu municipal depuis 2001 et actuellement vice-président chargé des Transports au Conseil régional d’Ile-de-France. Après avoir longtemps présidé la commission LGBT des Verts, et s’être investi dans l’inter-LGBT et l’ILGA aux niveaux européens, il est désormais l’un des deux délégués nationaux « Genre, orientation sexuelle et société » d’EELV.

Congrès AFSP Paris 2013

revendiquent en chœur la parité aux tribunes et s'insurgent si les prises de paroles ne sont pas agencées de manière paritaire. Pourtant, les affaires sexuelles et les violences de genre⁷, chez les Verts, existent bel et bien. Peut-être moins visibles ou moins « avouables » que dans d'autres partis politiques, parfois même forcloses, ces violences signalent l'écart qui existe – nécessairement ? - entre les façades institutionnelles⁸ et les pratiques quotidiennes. En questionnant cet écart, et en observant les multiples formes de son expression, il est possible de saisir quelque chose du rapport de genre⁹ tel qu'il se donne à voir dans le parti et tel qu'il s'y (re)produit.

C'est à l'aune de notre longue immersion sur le terrain¹⁰, et en centrant notre analyse sur les femmes spécifiquement¹¹, que nous proposons d'interroger deux modalités particulières de ce rapport de genre : le paritarisme (1) et la conjugalité militante (2)¹². Nous les concevons en effet comme autant de tentatives de résoudre, en pratique, les difficultés que les femmes affrontent lorsqu'elles s'engagent contre la (re)production des inégalités structurelles entre les sexes dans le champ politique, et à laquelle, tout autant que les hommes, elles participent¹³.

*

1/ Le paritarisme vert : quand une femme en cache d'autres...

Nous l'avons déjà mentionné, Les Verts ont été pionniers dans l'application de la parité dans leurs instances et sur les listes électorales. Mais contrairement à ce que l'histoire officielle du parti laisse entendre, la parité interne n'a pas toujours existé. A leur fondation, en 1984, et pendant leurs premières années, cette préoccupation, d'après les quelques documents dont nous disposons¹⁴, n'apparaît pas. Seules deux femmes sont d'ailleurs présentes dans les instances dirigeantes du parti à cette époque : Solange Fernex¹⁵, au porte-parolat, et Andrée

⁷ Définie comme « toutes violences commises par les hommes en tant qu'hommes envers les femmes en tant que femmes » mais également « les violences commises par des hommes contre d'autres hommes pensés comme efféminés ou inférieurs sur le plan de la virilité ». D'après Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*, Paris, De Boeck, 2012, p. 83.

⁸ Entendue ici comme « efforts pour paraître » et envisagées dans une perspective attentive à leur caractère pluriel et évolutif. D'après Vanessa CODACCIONI, Nicolas MAISETTI et Florent POUPONNEAU, « Les façades institutionnelles : ce que montrent les institutions », *Sociétés contemporaines*, vol.4, n°88, 2012, pp. 5-15.

⁹ Défini comme « système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) », d'après Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *op.cit.*, Paris, De Boeck, 2012, p. 10. Nous avons également consulté sur cette notion, les chroniques bibliographiques suivantes : « Le genre, catégorie d'analyse de la science politique », *Revue française de science politique*, vol.60, n°3, juin 2010, pp. 588-609 et « Le genre », *Revue française de science politique*, vol.61, n°5, octobre 2011, pp. 946-1001 et « Le genre », *Revue française de science politique*, vol.63, n°2, avril 2013, pp. XXX

¹⁰ Elle s'inscrit dans le cadre de notre thèse en cours. Dédiée à l'analyse de l'engagement et des carrières militantes chez EELV, elle se nourrit de notre présence dans le parti depuis 2002.

¹¹ L'étude de ce qu'il en est pour elles nous a été plus aisée, au regard des données de terrain dont nous disposons. Une étude relative aux militant-e-s LGBT, ou une autre, qui comparerait femmes et militant-e-s LGBT, seraient bien sûr tout à fait pertinentes.

¹² Je remercie Frédérique Matonti pour sa relecture attentive de cette communication.

¹³ Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998.

¹⁴ Nous dépouillons actuellement les archives du parti. Ces remarques sont donc à prendre à titre provisoire.

¹⁵ Née en 1934, élevée dans le protestantisme, cette secrétaire trilingue militait pour la préservation du patrimoine, de la faune et de la flore. Elle était également très engagée dans les luttes anti nucléaire, tiers-mondiste et féministe, et a participé à la fondation du parti Les Verts.

Congrès AFSP Paris 2013

Buchman¹⁶, comme « déléguée thématique à l'animation ». Il semble que la revendication paritaire n'apparaisse réellement qu'avec l'adhésion, à la fin des années quatre-vingt, de militant-e-s « soixante-huitards » venu-e-s de l'extrême-gauche et des mouvements que l'on pourrait qualifier rapidement d'alternatifs. Le paritarisme vert serait ainsi, plutôt qu'un donné constitutif du parti, le fruit d'une lutte interne remportée par les militant-e-s les plus engagé-e-s dans la cause féministe. Notre entretien avec Anny Poursinoff, militante verte, députée de 2010 à 2012, et ancienne responsable de la commission nationale « Femmes » du parti (de 1992 à 1999), en témoigne :

« En 1990, j'ai été attirée par ce mouvement qui se voulait un mouvement politique, et qui regroupait des féministes. [...] Je me suis renseignée pour savoir comment fonctionnaient les Verts dans mon coin. Je suis tombée sur Georges B., un vieux monsieur. Il m'a dit : « C'est bien ça d'être venue chez les Verts ! Mais vous vous rendez compte, vous avez un mari, une famille, ça va vous prendre beaucoup de temps, c'est peut-être pas une bonne idée, ce serait peut-être mieux que ce soit votre mari qui s'en occupe ». Alors là, ça a été le déclencheur, je me suis dit 'Il faut que je rentre dans ce parti, parce que ce n'est pas possible, je ne peux pas les laisser dans une situation pareille avec des vieux chnoques qui racontent des trucs comme ça aux gens qui téléphonent pour avoir des renseignements, pour rentrer dans leur parti'. Non, vraiment, il y avait un problème, et il fallait que je m'en mêle. Donc j'ai adhéré. [...] Je me suis rapidement retrouvée responsable de la commission Femmes, et avec Solange Fernex, aux Journées d'été de Lourdes, on a décidé qu'elle serait mixte ».¹⁷

C'est sous leur impulsion, que les idées féministes sont devenues l'un des piliers des combats des Verts, et que la parité a été progressivement imposée dans le parti. Si la première liste paritaire a été proposée aux élections européennes de 1989, elle n'a été inscrite dans les textes internes qu'en 1990, et *a minima*, puisque les statuts mentionnent « la parité des sexes pour les postes à responsabilité *chaque fois qu'elle est possible* » [c'est nous qui soulignons]¹⁸. La parité des porte-paroles n'est effective qu'à partir de 1992 et il faut attendre 1993 pour que le Collège exécutif (CE) se féminise quelque peu. Finalement plus tangible dans les volontés programmatiques officielles du parti¹⁹ et sur leurs listes électorales, que dans les instances internes, la volonté paritaire a du être réaffirmée en 1994. Le référendum interne du 17 octobre de la même année a en effet permis que les statuts du parti précisent que « la parité des sexes pour les postes à responsabilité » doit être assurée par la mise en œuvre de « scrutins appropriés »²⁰. Désormais obligatoire, elle entraîne, seulement à partir de ce moment, un réagencement des concurrences internes pour les postes et les investitures.

Le parti a toujours su valoriser l'élection de « ses » femmes dans les collectivités territoriales et dans les instances du parti, *a fortiori* depuis le vote de la loi du 6 juin 2000. Mais il ne réussit pas mieux que les autres à transformer en profondeur les logiques du recrutement politique et celles de l'exercice des mandats et des responsabilités internes. La mise en place de la parité a donc, ici, les mêmes effets que dans les autres partis²¹. Pour

¹⁶ Née en 1956 en Alsace, elle a milité dès le lycée auprès des écologistes. Elle faisait également partie des fondateurs du parti et est restée longtemps proche d'Antoine Waechter.

¹⁷ Entretien du 6 avril 2007.

¹⁸ Les Verts. Confédération écologiste – Parti écologiste, *Statuts*, (mise à jour au 20 novembre 1990).

¹⁹ Voir, pour la première référence en notre possession *Le livre des Verts. Dictionnaire de l'écologie politique*, Paris, Editions du Félin, 1994. Le programme présidentiel de Dominique Voynet en 1995 la mentionne également.

²⁰ Les Verts. Confédération écologiste – Parti écologiste, *Statuts*, (adoptés par référendum le 14 novembre 1994).

²¹ Ces effets sont clairement explicités dans Catherine ACHIN et Sandrine LEVEQUE, *Femmes en politiques*, Paris, La Découverte, 2006 et dans Catherine ACHIN *et alii*, *op.cit.*

Congrès AFSP Paris 2013

Dominique Voynet (ministre de 1995 à 2000, candidate à l'élection présidentielle en 1995 et en 2007, secrétaire nationale du parti de 2000 à 2002 et maire de Montreuil), Cécile Duflot (ministre depuis 2012, secrétaire nationale de 2006 à 2011), ou encore Marie-Christine Blandin (première présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais en 1992), combien de femmes vertes reléguées aux postes et aux tâches subalternes ? Combien de candidates suppléantes²² ? Combien d'élues chargées de délégations réputées « féminines » ?

Autant d'inégalités de fait dont se saisit, à côté de nombre de militant-e-s plus ou moins anonymes, la commission nationale du parti en charge de l'égalité Homme/Femme. Créée en 1990, sous l'intitulé « Condition féminine »²³, elle a, à maintes reprises, changé de nom. Si l'intitulé commission « Féminisme » prévaut depuis quelques années, l'appellation de cette commission n'est pas totalement stabilisée puisqu'il arrive encore de lire ou d'entendre parler de la commission « Femmes »²⁴. Ces changements, ainsi que l'évolution des prises de positions de ses membres, nécessiteraient un travail en soi²⁵. Ils révèlent, nous semble-t-il, les difficultés auxquelles confronte l'inclusion, dans le contexte partisan, de l'ensemble des problématiques que les mobilisations féministes prennent en charge au fil du temps²⁶. Rarement animée ou investie par des « figures » nationales du parti, et traversée par de nombreux conflits qui rebutent plus d'un-e nouvel-le adhérent-e, cette commission reste structurellement faible²⁷. Alors que « l'égalité Homme/Femme » figure au rang des fondements de l'écologie politique²⁸, elle ne parvient pas à faire respecter une parité stricte dans les instances du parti, ni à vérifier que la parité des groupes d'élue-e-s se maintient du début à la fin d'une mandature. D'après plusieurs militantes que nous avons interrogées, les écarts constatés seraient pourtant importants puisque certains groupes d'élue-e-s, paritaires au moment de l'élection, ne comporteraient parfois pas plus d'un tiers de femmes lors de la dernière année du mandat. La commission soumet ainsi régulièrement au vote du parlement interne du parti²⁹ des motions exigeant que la parité, considérée comme « un des instruments nécessaires en attendant que les pratiques sociales et culturelles rendent son existence inutile »³⁰, soit réellement appliquée. En 2004, une motion présentée soulignait même un net recul du paritarisme interne, et le dénonçait en ces termes :

²² Cécile Duflot le dénonçait elle-même en déclarant à la presse, au moment des élections cantonales de 2011, que le féminin de candidat était « suppléante ».

²³ Elle était alors présidée par Marie-Hélène Aubert. Entrée chez Les Verts en 1990, elle a été élue régionale puis députée et députée européenne. Démissionnaire en 2008, elle est actuellement la conseillère pour les négociations internationales climat et environnement du président de la République François Hollande.

²⁴ Voir son organisation et ses prises de positions actuelles sur <http://feminisme.eelv.fr/>

²⁵ On pourrait en effet étudier la diversité des parcours des militant-e-s qu'elle accueille, les modalités et les évolutions de son recrutement, les effets de son caractère mixte, sa place et ses prises de position à l'intérieur du parti ou encore sa participation aux mobilisations et aux grands débats publics.

²⁶ Lucie Bargel rappelait lors de la conclusion du colloque international « Genre et sexualité dans la présidentielle française de 2012 » organisé le 27 septembre 2012 par le Mage-CNRS qu'en matière de parité et d'avancée des droits des femmes, « c'est toujours du côté du parti que ça coince ».

²⁷ Ce fait est particulièrement visible puisqu'il a même été noté à l'extérieur du parti. Voir notamment Catherine ACHIN et Sandrine LEVEQUE, *op.cit.*, p. 50.

²⁸ Ce point est rappelé dans l'ensemble des documents de présentation du parti et de ses propositions programmatiques. *Le livre des Verts. Dictionnaire de l'écologie politique, op.cit.*, contient un article intitulé « La longue marche de la moitié de l'humanité », (pp. 41-50) qui énonce un certain nombre de principes auxquels Les Verts se disent attachés (droit à disposer de son corps, accès à la contraception et à l'IVG élargis aux mineures, limitation de la PMA en cas de stérilité démontrée, égalité de l'accès à l'emploi et de salaire, partage équitable du travail domestique, lutte contre la marchandisation du sexe, parité dans la vie politique...).

²⁹ Intitulé Conseil national inter-régional (CNIR) à l'époque des Verts, il a changé de nom lors de la création d'EELV en 2010. Il est aujourd'hui appelé Conseil fédéral.

³⁰ D'après « Egalité Homme/Femme. Réaffirmer inlassablement l'égalité », fiche A5 du programme des Verts, adoptée le 14 décembre 2003.

Congrès AFSP Paris 2013

« Depuis quelques années, il est observé un certain recul de la parité dans toutes les instances vertes, et dans notre instance centrale qu'est le CNIR, la parité n'est pas réelle (doublettes impaires dans les régions et absence de règles nationales et régionales précises pour l'élection d'un CNIR paritaire). Bien que soit inscrit dans le préambule de nos statuts, le principe de « la parité des sexes pour les postes à responsabilité, avec adoption de modes de scrutin appropriés pour instaurer cette parité », il s'avère que le respect de la proportionnelle entre les sensibilités a eu tendance à contrecarrer la finalité souhaitée de la parité. En effet, malgré l'ordonnancement paritaire des listes, la plus grande fréquence de têtes de listes hommes fait que la composition finale de l'instance élue est majoritairement masculine ».

Le CNIR, réuni en juin 2005, a voté un ensemble de mesures visant à faciliter les candidatures de femmes et à atteindre l'objectif de parité stricte dans le parti. Mais elles sont restées sans réelles conséquences sur les mécanismes d'investitures. Contrôlées par des commissions ad-hoc – telles la « Commission nationale des 21 » ou les « Commissions régionales aux élections » (CRE) - qui sélectionnent et répartissent les candidat-e-s proposé-e-s par les militant-e-s à partir des viviers des territoires, les investitures restent soumises, *in fine*, à la logique *princeps* chez Les Verts : celle de la proportionnelle des courants. Dans ce cadre, les femmes, peu présentes dans ces commissions ad-hoc, servent bien souvent de variables d'ajustement. La transformation des Verts en EELV en 2010 n'a rien changé à cela. Si l'ensemble des textes fondateurs d'EELV reprend à l'identique les conclusions et pratiques des Verts en la matière, des interventions en faveur de l'exigence d'une « parité de résultat » sont régulières. La mise en place en 2011 d'un Observatoire de la parité interne dit même, en creux, à quel point les difficultés perdurent. Chargé de « contrôler la représentation des femmes à tous les degrés de l'organisation et de veiller aux modes de désignation paritaires aux élections externes »³¹, cet observatoire se compose de dix membres élu-e-s, parmi lesquels figure Jean-Vincent Placé. Proche de Cécile Duflot dont il a été le compagnon, il passe toujours pour être le numéro deux du parti et surtout, l'un de ses plus influents « faiseurs de liste »³². Instigateur du club d'élus « Alcool, femmes et politique »³³ lorsqu'il était président du groupe des élu-e-s vert-e-s au Conseil régional d'Ile-de-France (2004-2010), il n'est pas réputé dans le parti pour son engagement en faveur des luttes féministes. Sa présence dans cet organisme interroge même quelques militantes historiques qui nous ont confié qu'elles interprétaient plutôt sa présence comme une manière de « faire en sorte de tuer le machin dans l'œuf », ou de « s'assurer que rien ne change ».

Si la parité a échoué chez EELV, comme dans d'autres partis, à faire élire un nombre de femmes équivalent au nombre d'hommes dans toutes les instances internes et les assemblées politiques, elle a également eu bon nombre d'effets paradoxaux qui, pris dans leur ensemble, concourent à l'avènement d'une nouvelle « révolution conservatrice »³⁴. Parmi ces effets, on compte la mobilisation, sous des formes renouvelées, d'une identité sexuée, dans le cadre de la compétition politique. Tentant de reconvertir leur genre en ressource³⁵, les candidates ont souvent pris le risque de (re)légitimer les stéréotypes de sexe les plus

³¹ D'après l'article 41 des Statuts d'EELV, novembre 2010.

³² Catherine ACHIN *et alii*, *op.cit.*

³³ Ce club est cité dans Sylvia Zappi, « Jean-Vincent Placé. Le 'rad soc' des Verts », *Le Monde*, 21 mai 2008.

³⁴ Sur ces effets paradoxaux, nous avons notamment consulté, par ordre de parution, Delphine DULONG, « Des actes d'institution d'un genre particulier. Les conditions de légitimation des femmes sur la scène électorale (1945 et 2001) », in Jacques LAGROYE, dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2002, pp. 425-443 ; Catherine ACHIN et Sandrine LEVEQUE, *op.cit.*, et Catherine ACHIN *et alii*, *op.cit.*

³⁵ Delphine DULONG et Sandrine LEVEQUE, « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, vol.15, n°60, 2002, pp. 81-111.

Congrès AFSP Paris 2013

essentialistes. Elles ont ainsi contribué, le plus souvent à leur corps défendant, à (re)faire leur genre de la manière la plus illégitime qui soit. Si ce point a largement été noté, comme l'a été le rôle des médias dans la (re)production de ces stéréotypes, il l'a généralement été dans le cadre des réflexions sur les candidatures à l'élection présidentielle³⁶, lesquelles donnent rarement à voir les candidatures vertes³⁷. L'endossement du rôle de cheffe de parti, déjà analysé à propos de Martine Aubry pour le Parti socialiste³⁸, mériterait de s'appliquer aux secrétaires nationales du parti vert. Dominique Voynet et Cécile Duflot, lorsqu'elles occupaient ce poste, ont en effet suscité beaucoup de commentaires, qui ont largement contribué à son (re)cadrage genré. Epinglées au sein du parti et dans les médias pour leur apparence – les changements de couleur de cheveux de Dominique Voynet sont « légendaires », les choix de vêtements de Cécile Duflot défraient toutes sortes de chroniques politiques –, elles tentent, chacune à leur manière, de négocier avec ce type de cadrage. Si Dominique Voynet revendique une forme de « simplicité »³⁹, et joue l'évitement en faisant le choix de ne pas (paraître) prêter trop d'attention aux commentaires, Cécile Duflot développe une stratégie différente. Commentant elle-même son « charisme d'huitre », son regard « bovin » ou son corps de « Vénus callipyge », elle tente de contrôler la production des commentaires et de prendre le sexisme à revers. Ces tentatives de retournement du stigmatisme contribuent indéniablement à proposer, dans l'espace public, une autre définition du « corps socialement légitime »⁴⁰, libéré des injonctions des normes sociales⁴¹. Mais elles sont relativement peu efficaces dans le champ politique. Ici, le « corps politiquement légitime », pour les femmes, n'existe pas⁴², et la légitimité ne peut s'adosser qu'à des caractéristiques « masculines ». En effet, si Dominique Voynet ou Cécile Duflot sont reconnues comme des figures d'autorité, ce n'est qu'au regard de la « faiblesse structurelle » des secrétaires nationaux des Verts⁴³ et à raison de leur manière supposément « masculine » d'exercer le pouvoir. Construit de manière relationnelle, ce type de cadrage contribue à la (re)définition incessante des identités sexuées en politique et, *in fine*, à la légitimation de la masculinisation des rôles dominants de ce champ. Supposément « féminines » dans leur apparence et « phalliques » dans leur manière d'exercer le pouvoir, les figures de Dominique Voynet de

³⁶ On pourra utilement consulter sur ce point Frédérique MATONTI, « Madone, Marianne, Maman. La représentation de Ségolène Royal dans les médias », communication au Congrès de l'AFSP 2007, à paraître ; Catherine ACHIN et Elsa DORLIN, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », in *Raisons politiques*, 'Le corps présidentiable', n°31, août 2008, pp. 19-46 ; Catherine ACHIN et Elsa DORLIN, « J'ai changé, toi non plus », *Mouvements*, 5 avril 2007, consultable sur <http://www.mouvements.info/J-ai-change-toi-non-plus.html>

³⁷ On se permettra de ce fait de renvoyer pour un début d'analyse à Vanessa JEROME, « Eva Joly et la fabrique du présidentiable », blog SPEL 2012 / Médiapart, <http://blogs.mediapart.fr/edition/sociologie-politique-des-elections/article/270212/eva-joly-et-la-fabrique-politico-jour>

³⁸ Frédérique MATONTI, « L'impossible endossement du rôle de 1^{er} secrétaire, le « chemin des dames » du PS », communication au Congrès de l'AFSP, 2009.

³⁹ D'après Delphine DULONG et Frédérique MATONTI, « L'indépassable « féminité ». La mise en récit des femmes en campagne », in Jacques LAGROYE, Patrick LEHINGUE et Frédéric SAWICKI (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, CERAPS/CURAPP, Presses universitaires de France, 2001, pp. 281-303.

⁴⁰ Delphine DULONG et Frédérique MATONTI, *op.cit.*

⁴¹ On pourrait tout autant interroger l'efficacité de ces tentatives au regard des stéréotypes véhiculés par les médias, que les analyser à l'aune des débats qui traversent les féministes et qui opposent encore bien souvent, les plus anciennes militantes, attachées à une stricte égalité des sexes visible y compris dans les vêtements, et les plus récentes, figures de proue d'un « post féminisme » qui revendique, pour les femmes, une forme de frivolité. Voir sur ce point Delphine Deschaux-Beaume, « Quand l'habit devient militant », *Lectures critiques, Revue française de science politique*, vol.61, n°5, 2011, pp. 976-979.

⁴² Delphine DULONG et Frédérique MATONTI, *op.cit.*

⁴³ Réputés élus au titre du plus petit dénominateur commun entre les tendances du parti, ils sont généralement méconnus et peu légitimes. Les médias n'en disaient pas autre chose que cela.

Congrès AFSP Paris 2013

Cécile Duflot révèlent, par-delà, la place que le fantasme occupe très certainement dans la (re)production du genre, qu'il s'agit bien ici de penser comme une « relation entre le normatif et le psychique »⁴⁴. Cette manière d'envisager les rôles politiques, et de (re)produire les stéréotypes de genre a, par ailleurs, également cours à l'intérieur du parti, où l'on appelle volontiers Dominique Voynet « madame le ministre », et Cécile Duflot, « la patronne », en guise de reconnaissance de leur pouvoir et de leur légitimité politique.

C'est peut-être parce qu'ils sont eux-mêmes pris dans ces figures paradoxales du genre que les militant-e-s vert-e-s, même les plus investi-e-s, se contentent finalement le plus souvent d'une sorte de paritarisme de façade. Dans un entretien qu'elle accordait en 2008, Francine Comte-Segrestaa, militante féministe et adhérente verte, avouait comme à regret :

« Si elles [i.e les règles de parité] ont été respectées dans les élections internes, du moins aux niveaux les plus élevés, les places à pourvoir dans les joutes électorales ont toujours été la foire d'empoigne, et les rééquilibrages difficiles. D'autres pratiques ont tenté de changer la donne au niveau de la parité : partage du temps de parole, parité dans les tribunes etc. Pour ma part, j'ai surtout lutté à ce niveau ras-des-pâquerettes, où se joue la place des femmes de façon très concrète. Tout ceci, dans le recul général qui se manifeste depuis quelques années, paraît presque enterré »⁴⁵.

C'est justement à ces luttes « ras-des-pâquerettes » que s'est beaucoup consacrée Michèle Loup, ancienne élue régionale et ex présidente de la commission « Féminisme » au début des années 2000. Elle nous a en effet confié, à plusieurs reprises, qu'il était fondamental de se battre pour la féminisation des documents internes du parti ou la parité des présences et des prises de parole. C'est ce type de combats pour la forme que regrette Francine Bavay, cofondatrice de l'association Elu-e-s contre les violences faites aux femmes (ECVF). Occupant une position plus élevée dans le parti que Michèle Loup - elle a été vice-présidente au Conseil régional d'Ile-de-France et a siégé à plusieurs reprises au secrétariat national du parti -, elle considère pour sa part que ces combats signalent un réel recul de l'engagement féministe, alors même qu'il nécessiterait de mener bien d'autres combats :

« Je suis entrée au parti vert en 1993. J'ai été attirée par leurs statuts paritaires et leur capacité affichée de s'abstraire des batailles personnelles pour se consacrer réellement à la bataille pour le féminisme. [...] Mais le parti est incapable de réaliser une parité de résultat et la commission Féminisme est impuissante à l'imposer. Alors on défend d'autres choses... qui ne sont pas l'essentiel »⁴⁶.

Ces divergences de points de vue montrent tout d'abord la pluralité des féminismes qui sont produits et légitimés à l'intérieur du parti, et dont la conflictualité n'est pas sans conséquences sur le processus d'acculturation et de (con)formation des militant-e-s vert-e-s. Elles signalent également le peu d'effet du paritarisme sur la lutte en faveur de l'égalité des sexes, chez Les Verts comme dans tous les partis de gauche, qui sont pourtant les plus volontaristes en la matière⁴⁷. Son relatif échec ouvre, de fait, la voie à d'autres stratégies de lutte, qui se développent, pour certaines, à la faveur de la conjugalité militante.

⁴⁴ Voir sur ce point Joan W. SCOTT, *De l'utilité du genre*, Paris, Fayard, 2012.

⁴⁵ « L'écologie politique, petite sœur ou jumelle du féminisme ? Entretien avec Francine Comte-Segrestaa et Alain Lipietz », *Ecorev*, n°30, automne 2008, pp. 11-15.

⁴⁶ Extrait de notre entretien du 18 mars 2013.

⁴⁷ Catherine ACHIN, « Au-delà de la parité », *Mouvements*, 'Changer la vie, changer la gauche', n°69, printemps 2012, pp. 49-54.

Congrès AFSP Paris 2013

2/ La conjugalité verte : quand un couple en cache d'autres...

Si le féminisme influence la pensée et les mobilisations écologistes depuis longtemps, la liberté amoureuse et sexuelle fait également partie de l'héritage post « soixante-huitard » qui irrigue l'imaginaire partisan vert. Pour peu qu'ils soient librement consentis⁴⁸, tous les types de rapports amoureux et sexuels, et tous les types d'union, sont, non seulement acceptables, mais revendiqués. Ils font pleinement partie de l'idéologie verte, libérale en matière de mœurs, et assumée comme telle dans le champ de la compétition politique. La formation de couples⁴⁹ chez Les Verts, comme dans tous les milieux militants, n'est pas rare. Elle n'est pas particulièrement surprenante⁵⁰, surtout pour les plus engagé-e-s qui passent un temps non négligeable dans les diverses réunions et actions que le parti propose à ses militant-e-s tout au long de l'année. Parmi la multitude de couples de militant-e-s anonymes qui se forment pour plus ou moins longtemps à partir des Verts, ou qui, unis avant leur adhésion, rejoignent ensemble le parti, quelques-uns ont bénéficié ou bénéficient d'une certaine visibilité : soit qu'ils unissent des militant-e-s historiques du parti (tels Dominique Voynet et Yves Cochet à une certaine époque), des figures plus contemporaines (telles Cécile Duflot et Gilles Lemaire, puis Jean-Vincent Placé, puis Xavier Cantat, ou encore Pascal Canfin et Eva Sas, puis Eva Sas et Jean-Vincent Placé), soit qu'ils signalent des unions emblématiques de l'engagement écologiste sur tel territoire ou dans tel courant (c'est notamment le cas de Francine Comte-Segreesta et d'Alain Lipietz en Ile-de-France, de Catherine Grèze et Didier Clod-Rod en Midi-Pyrénées, ou de Martine Billard et Jean-Pierre Lemaire pour le courant issu de l'Alternative Rouge et Verte).

Si quelques études existent sur la conjugalité en général et son effet sur la condition des femmes⁵¹ - qui rappellent le processus discontinu mais structurant de naturalisation des différences entre les sexes, et son imposition, au détriment des femmes, dans le cadre matrimonial - l'existence de ces couples permet de penser la dimension relationnelle du genre chez Les Verts et d'interroger les types de conjugalité « verte ». Il n'est pas aisé de dire ce que Les Verts font au(x) couple(s), ni même ce que le(s) couple(s) font aux Verts⁵², mais il nous a paru possible de tenter de cerner ce que l'engagement militant et, surtout, les ambitions électives, font aux couples de Verts. En observant ces couples sur la longue durée, on a pu définir trois idéaux-types de conjugalité politique chez les Verts, qui sont autant de manières d'exprimer le rapport de genre chez Les Verts.

⁴⁸ Et l'on n'ignore pas toute la difficulté d'obtenir quelque certitude en la matière. Voir sur ce point Bertrand GUILLAUME, « Deux critiques du consentement », *Raisons politiques*, *op.cit.*, pp. 67-78.

⁴⁹ Nous les entendons ici quel que soit leur statut juridique matrimonial et sans différence entre les couples en union libre, pacésés ou mariés. Même si une recherche plus fine révélerait peut-être que ce statut joue dans les interactions que nous allons décrire.

⁵⁰ Pudiquement sous entendue dans les travaux sur les rétributions du militantisme et la sociabilité militante, elle n'a pourtant jamais fait l'objet d'investigations spécifiques.

⁵¹ Notamment Anne-Marie SOHN, « *Sois un homme !* » *La construction de la masculinité au 19^{ème} siècle*, Paris, Seuil 2009 ; Anne VERJUS, *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris Fayard, 2010 ; Carole PATEMAN, *Le contrat sexuel*, Paris, La Découverte/Institut Emile-du-Châtelet, 2010 et Anne VERJUS et Denise DAVIDSON, *Le roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

⁵² De la même manière que pour le féminisme et son expression dans le cadre de la commission Féminisme, le genre, le(s) couple(s) et le(s) sexualité(s) chez Les Verts n'ont jamais été l'objet d'investigations particulières. Il y aurait pourtant sûrement beaucoup de choses à dire, que l'étude croisée des commissions Féminisme et LGBT permettrait sans doute de révéler.

Congrès AFSP Paris 2013

Le premier peut être qualifié d' « entreprise politique réciproque ». Unissant sur le long terme deux militants très engagés, il permet à chacun, selon les périodes, de se faire élire en interne ou dans des institutions. Cette sorte de don-contre don⁵³ permet de gérer les obligations familiales et les carrières de manière relativement harmonieuse et de permettre à chacun de trouver les moyens de son engagement politique et de sa professionnalisation. Il nécessite, entre autres, de planifier les événements de la vie privée et, du point de vue partisan, de s'accorder toujours sur l'appartenance à un même courant afin de ne jamais se trouver en situation d'être mis en concurrence. Ici, l'hétérosexualité du couple est un avantage en ce qu'elle permet de jouer le jeu de la parité partisane et de profiter au mieux des règles d'investiture mises en place par le parti. Alternant l'un et l'autre mandats internes et mandats électoraux, ces militant-e-s mènent de front pendant de nombreuses années leur vie de couple et leurs carrières militantes. Ils sont réputés pour savoir « se partager » les rôles et les « parts de gâteau », et se vouer un amour et un respect sans faille. Si ce « militantisme conjugal » est généralement salué, il est peut-être malgré tout une manière de concilier, pour la femme, investissement militant et attentes sociales liées au rôle d'épouse⁵⁴. L'observation fine de ces couples permet en effet d'attester que les affaires domestiques, et notamment le suivi de la scolarité des enfants, sont généralement plus investis par la femme que par l'homme. Dans ce type de conjugalité y compris, l'égalitarisme ne serait donc que de façade...

Le deuxième type s'apparente plutôt à une forme d'« entreprise personnalisée solidaire ». A géométrie variable, elle consiste, pour des hommes ou des femmes, qui disposent de capitaux militants plus affirmés et de ressources plus rentables sur le marché électoral que leur conjoint-e, à s'appuyer sur les savoirs et les savoir-faire de l'autre qui, agissant sur l'arrière scène politique, négocie en sa faveur les postes et les mandats les plus prometteurs en terme de professionnalisation. Dans ces couples, l'échange est rapidement considéré comme inégal, et les militant-e-s se demandent souvent « qui est la créature de l'autre ? ». Dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui passent pour être les plus défavorisées dans l'échange, et elles sont alors volontiers qualifiées de « potiches ». Dans le cas contraire, elles sont généralement suspectées d'envisager leur(s) relation(s) sur un mode utilitariste. Ce type de comportement est plus ou moins valorisé dans le parti, par les hommes comme par les femmes. Mais il n'y a généralement que des femmes pour trouver que celles qui bénéficient de l'échange ne sont pas des « arrivistes » mais des « malines », et il faut entendre en cela qu'elles usent de leur genre du mieux possible. Sachant congédier leur(s) mentor(s) au fil de l'évolution de leur carrière partisane et politique, elles apparaissent dès lors comme des prototypes d'émancipation plutôt que d'asservissement. Ceci les différencie alors clairement de celles qui « peinent à trouver leur autonomie ». Autant dire qu'ici, comme ailleurs, les femmes sont rarement réputées pour savoir faire carrière seules et ne la devoir qu'à leurs propres savoir-faire et compétences. Il n'y a guère que Dominique Voynet qui fasse ici, aux yeux de tous, figure d'exception. Présentant son ancienne relation avec Yves Cochet à l'occasion du duel de la primaire d'investiture pour l'élection présidentielle de 2007, les médias avaient insisté sur son autonomie et ses qualités politiques :

« Il ne fut pour elle jamais paternaliste, parce que c'était tout bonnement impossible avec une Voynet devenue médecin anesthésiste, fonceuse, ambitieuse, qui s'imposa à toute allure, armée d'un parler très frais en politique. Il portait des costumes visibles de loin au

⁵³ En référence à Marcel Mauss. Voir pour la dernière édition, Marcel MAUSS, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Grands textes », 2007.

⁵⁴ Souligné dans Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *op.cit.*, pp. 242.

Congrès AFSP Paris 2013

royaume des babas cool, comme Antoine Waechter - dont il était l'opposant numéro 1. Il incarnait l'alliance future avec le PS face au ni droite ni gauche d'alors. Mais elle le doubla. Lorsque les Verts se décidèrent à parlementer avec la gauche, lui était cramé («J'étais le philosocialiste prêt à brader les Verts»), elle était devenue incontournable. Pour parler du PS, elle disait «le gang des R 25». La ministre, ce sera elle, lui se contentant de lui succéder pour la dernière année de législature, alors qu'elle s'effaçait, «épuisée». »⁵⁵

Présentée ici comme une sorte d' « élève qui a su dépasser le maître », Dominique Voynet est louée pour avoir su prendre son envol. C'est aussi cela que les militant-e-s soulignent dans le parti, lorsqu'ils ne commentent pas son « mauvais caractère » ou l'(in)opportunité de ses choix stratégiques. Elle tire de cette émancipation supposée une partie de sa légitimité politique, laquelle perdure au sein du parti – et au-delà – alors même qu'elle n'y occupe plus de position dominante.

Le dernier type est, en partie, en marge de l'entité partisane. « Duo fantasmé », il caractérise les femmes réputées agir seules, c'est-à-dire, aux côtés d'un-e autre que l'on ne connaît tout simplement pas, qui ne milite peut-être même pas dans le parti, et dont on ne sait rien. Le mystère ici reste entier, et la femme peut être consacrée, en creux, comme au bénéfice du doute. Ce type d'union est typique des carrières féminines limitées, c'est-à-dire relativement durables mais plafonnées en terme de fonction et de positions dans le parti ou dans les institutions. On en apprécie l'évolution avec circonspection, se demandant toujours « comment elles s'en sortent ? », « comment elles survivent ? », et rapidement, ce que cela cache. Revendiquant le « nomadisme sexuel » et le refus de n'avoir de rapports amoureux et sexuels qu'avec des individus qui partageraient leurs engagements politiques, elles suscitent chez les hommes, des comportements spécifiques. Ils se permettent de faire, avec elles, les blagues les plus sexistes, ou leur font part de leurs infidélités, comptant sur leur sens de l'humour « libéré » ou leur discrétion « toute masculine ». En leur présence, ils n'hésitent pas à jouer pleinement tous les rôles du répertoire auquel leur genre leur donne accès, et à s'en délecter. Semblant « survivre » à toutes les « tentatives d'assassinats politiques », et trouvant toujours à se faire élire, alors même qu'elles dénoncent l'usage des femmes comme « variable d'ajustement » dans les équilibres partisans et les investitures, ses femmes sont considérées par les hommes comme de véritables adversaires dans la compétition politique. Ils reconnaissent alors volontiers leur « sens politique » ou le bienfondé de leurs « stratégies ». Réputées auprès des hommes pour « savoir y faire », et auprès des femmes pour « jouer sur tous les tableaux », elles troublent considérablement le genre partisan.

Dans ce contexte, on comprend mieux comment conjugalité et carrière politique s'entremêlent chez les Verts, sur fond de discours de libération sexuelle et de paritarisme. On peut ainsi saisir la signification de nombreuses expressions, comme celle qui consiste à dire que certaines prises de paroles se font « en fermeture éclair » plutôt que de manière paritaire, lorsqu'il s'agit de commenter le passage à la tribune de militant-e-s réputé-e-s pour leurs échanges amoureux et parfois, leurs conséquences sur les mécanismes d'investiture. Si ce type de vocabulaire indigène peut paraître acceptable en contexte « libertaire », d'autres types de commentaires et de pratiques interrogent plus directement le seuil de tolérance des vert-e-s aux violences de genre. L'officialisation du statut de « seconde femme », y compris contre le consentement de la concernée, les violences conjugales commises par tel parlementaire, ou les rumeurs de harcèlement sexuel sur les salariées du siège du parti ou sur les « petites mains » des groupes d'élu-e-s, sont parfois abordés avec une relative légèreté. Les limites entre l'acceptable et l'inacceptable des violences ne semblent, chez Les Verts, pas plus claires ou

⁵⁵ Voir notamment Judith Perrignon, « Ex égaux », *Libération* du 11 mai 2006.

Congrès AFSP Paris 2013

plus simples qu'ailleurs. Elles disent souvent la difficulté à dénoncer les violences, les doutes et les ambiguïtés dans lesquels se trouvent celles et ceux qui se font pour devoir de garantir la préservation des intégrités et des statuts. La charge de la preuve incombe, ici encore, aux victimes. Et elle ne peut être convoquée qu'après décision de justice. C'est ce qui ressort, selon nous, de la comparaison de deux « affaires » chez Les Verts : celle, connue, médiatisée, jugée – et finalement pardonnée – de Stéphane Pocrain⁵⁶, et celle, citée par la rumeur mais jamais dénoncée, du harcèlement sexuel auquel se livrerait un élu depuis plusieurs années, et qui aurait même suscité l'intervention d'une dirigeante, proposant d'importantes sommes d'argent aux salariées du siège harcelées afin qu'elles ne déposent pas plainte. Un journaliste du *Canard enchaîné* enquête, dit-on dans le parti... Sorte de « DSK des Verts », cet élu semble bénéficier d'une forme de bienveillance, qui n'est pas sans rappeler celle dont bénéficie Dominique Strauss-Kahn⁵⁷. Le féminisme à la française a cours également chez Les Verts, et ici comme ailleurs, les rumeurs autour des « conquêtes féminines » sont plutôt le signe de la puissance politique⁵⁸. Les effets politiques de la puissance sexuelle telle qu'elle se donne à voir dans la conjugalité mixte et la multiplication des relations survivent peut-être même, dans ce parti, au profit des hommes, avec quelques justifications plus puissantes que dans d'autres partis politiques. En effet, les violences de genre semblent d'autant plus difficiles à dénoncer que les militant-e-s revendiquent la « la liberté sexuelle » et que le parti accueille des hommes qui se déclarent, peut-être plus qu'ailleurs, féministes, ou *a minima* très conscients des coûts de la domination masculine⁵⁹. Le risque de détruire la façade institutionnelle du parti est en effet important, alors même qu'elle procure aux militant-e-s une partie de leur visibilité et constitue un avantage concurrentiel dans la compétition électorale. L'idée que chez Les Verts, « c'est pas parfait, mais c'est quand même mieux qu'ailleurs » justifie ainsi bien souvent que l'on se taise. Et ici, comme ailleurs⁶⁰, les femmes se rappellent souvent, comme pour s'en convaincre, qu'elles militent malgré tout dans le parti le plus féministe et le plus paritaire qui soit. Victimes d'une sorte de « double bind » politique, elles renoncent ainsi parfois à lutter sur l'essentiel.

La conjugalité verte apparaît ainsi comme un Janus du genre. Libérale, elle se donne comme un espace d'émancipation et d'affirmation des ambitions politiques féminines. Inégale, elle est souvent l'écrin de la violence, physique ou symbolique. Dans tous les cas,

⁵⁶ Condamné pour violences conjugales et abandon de famille, il a néanmoins fait partie de l'équipe de campagne d'Eva Joly pour la présidentielle de 2012. La polémique suscitée en interne par ce recrutement avait contraint la candidate à invisibiliser sa présence dans l'organigramme de son équipe de campagne. Les médias l'avaient néanmoins interrogé sur ce recrutement qu'elle avait légitimé au motif que chacun méritait « une seconde chance ».

⁵⁷ On pourra utilement consulter sur cette affaire Frédérique MATONTI, « Les mots pour (ne pas) le dire. Viol, consentement, harcèlement : les médias face aux affaires Strauss-Kahn », in *Raisons politiques, op.cit.*, pp. 13-46.

⁵⁸ D'après Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *op.cit.*, pp. 234-235.

⁵⁹ Si Pierre Bourdieu notait déjà le « privilège à double tranchant » que représente pour les hommes cette domination, in Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 82, on trouvera un tour d'horizon des coûts de cette domination dans Delphine DULONG, Christine GUIONNET et Erik NEVEU, *Boys don't cry. Les coûts de la domination masculine*, Rennes, PUR, 2012. Une intéressante hypothèse d'une conscience masculine de domination a été développée dans Léo THIERS-VIDAL, *De « L'ennemi principal » aux principaux ennemis. Position vécue, subjectivité et conscience masculines de domination*, Paris, L'Harmattan, 2010.

⁶⁰ Lucie Bargel a montré comment, au Parti socialiste, la rhétorique égalitaire fait également écran à la prise en compte des inégalités de genre dans le fonctionnement interne du parti. Voir notamment Lucie BARGEL, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des jeunes socialistes », *Genèses*, vol.2, n°67, 2007, pp. 45-65.

Congrès AFSP Paris 2013

elle (re)fait *ad libitum* les rapports de genre et justifie tout à la fois les luttes, et les renoncements.

*

Les usages et les réalités du paritarisme et de la conjugalité sont, chez Les Verts, variés. Ils rendent, pour une part, hommage aux militant-e-s sincères et vigilant-e-s de l'égalité des droits et des statuts. Ils signent, par ailleurs, quelques invariants de la domination, que les luttes féministes dénoncent, avec plus ou moins de succès, depuis longtemps. Caché dans l'écart entre façades institutionnelles et pratiques politiques, le sexisme et les violences de genre sont ici, comme souvent, finalement servis par la pluralité – et peut-être la dispersion ? – des terrains de lutte et des engagements. Empêchés par le caractère pionnier de leurs pratiques, peu propice à la réflexivité, les vert-e-s peinent ainsi à renouveler les usages et les pratiques du genre. Le courage politique dont ils font preuve en défendant dans l'espace public des positions très libérales en matière de sexe et de sexualités est de ce fait amoindri. Au-delà des particularismes qui font leur spécificité politique, et qui constituent parfois, pour ce « petit parti », un avantage électoral, le caractère relatif de leur exemplarité interroge les figures du genre et du féminisme que les Verts portent, consciemment ou à leur insu, dans le champ de la compétition politique. La sorte de « Lutte toujours, tu m'intéresses ! » dans lequel ils se sont – momentanément ? – empêtrés, dit peut-être tout simplement qu'au-delà des volontés et des mobilisations, le féminisme est « un champ de bataille »⁶¹ et la différence sexuelle, un « dilemme insoluble »⁶².

⁶¹ L'expression a été employée par Laure BERENI dans son compte rendu de Debenest (Pauline), Gay (Vincent), Girard (Gabriel), dir., *Féminisme au pluriel*, Paris, Syllepse, 2010, in *Revue française de science politique*, vol.61, n°5, 2010, pp. 986-988.

⁶² Joan W. SCOT, *op.cit.*, p. 10.